

## NOTE SUR LES FORMATIONS AGRICOLE ET RURALE DU BENIN

### I- Données géoéconomiques

Située en Afrique de l'Ouest dans le Golf de Guinée, la République du Bénin couvre une superficie de 114.763 Km<sup>2</sup> (11.476.300 ha), pour une population totale estimée à 8,1 millions d'habitants en 2007 avec un croît annuel de l'ordre de 3,2%. L'ensemble des jeunes âgés de moins de 15 ans représente près de la moitié de la population (47 %). Au rythme de croissance démographique actuel, la population âgée de 6 à 11 ans (scolarisable au cycle primaire) augmentera de 33 % d'ici à l'année 2017. Ce sont alors au moins 1,9 millions d'enfants qu'il faudra scolariser au seul cycle primaire, contre 1,5 millions scolarisés en 2006/07. Une part importante de cette population vit en milieu rural. (58 % en 2007).

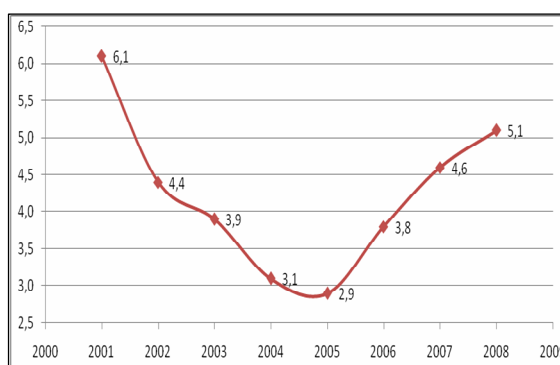
Le Bénin compte 8.300.000 hectares de terres cultivables dont seulement 1.700.000 ha soit (20%) du total sont mis en valeur chaque année (Schéma Directeur du Développement Agricole et Rural du Bénin : SDDAR, 2000). Il dispose également de 31.000 ha de lacs et de lagunes, 200.000 ha de bas-fonds et de plaines inondables d'environ 120.000 ha de zones irrigables à travers les vallées des principaux fleuves (SDDAR 2000)

Le Bénin est constitué de huit zones agro écologiques dans lesquelles se développent les activités diversifiées de productions végétales, animales, halieutiques et forestières. Sur les 11 millions d'hectares (ha) de surface disponible, un peu moins de 60% sont aptes à l'agriculture La taille moyenne de l'exploitation familiale est estimée à 1,7 ha pour 7 personnes. Toutefois, on note que 34% des exploitations couvrent moins de 1ha et seuls 5 % des exploitations du sud et 20% de celles du nord disposent de plus de 5 ha.

La contribution du secteur agricole au PIB a évolué de 33,1% en 1995 à 32,6% en 2005, soit en moyenne un taux de 34,3% sur la période. La production végétale y est prépondérante et intervient en moyenne pour 24,1%. Les productions animale et halieutique quant à elles ont contribué en moyenne respectivement pour 5,9% et 4,2% sur la période.

L'économie est structurellement tirée par le secteur agricole qui représente environ 38% du PIB et contribue en moyenne à 2% à la croissance annuelle, et par le secteur tertiaire dont la part dans le PIB est de 49% et contribue en moyenne à 3% à la croissance. Le secteur secondaire reste le maillon faible avec sa part dans le PIB de l'ordre de 13% et sa contribution à la croissance qui n'est que d'environ 0,6%.

À la faveur du changement de régime politique au début des années 90, d'importantes réformes ont été lancées. Elles ont été globalement bénéfiques pour le pays. En effet, le taux de croissance annuelle du Bénin a tourné autour de 5% en moyenne entre le début des années 90 et le début des années 2000. Comme le montre le graphique



ci-contre traçant l'évolution de la croissance du PIB réel de 2001 à 2008<sup>1</sup>, cette période a été suivie par quatre années de ralentissement économique. C'est seulement en 2006 que l'économie béninoise a connu une reprise avec un taux de croissance du PIB de 3,8% contre 2,9% en 2005. Cette reprise a été caractérisée par la restauration de la confiance au niveau des opérateurs économiques, la dynamisation des relations économiques et diplomatiques avec le Nigeria, une augmentation de la production du coton et la poursuite des réformes portuaires<sup>2</sup>. En 2008, il a été enregistré un taux de croissance de 5,1% contre 4,6% en 2007 et 3,8 % en 2006. Malgré ces performances, l'économie béninoise a été marquée au cours de ces derniers trimestres par l'accélération de la hausse des prix des produits alimentaires et énergétiques, tout comme au plan international.

## **II- Politique, programmes et réformes**

### **2-1 Au niveau du secteur éducatif classique et la formation technique et professionnelle**

En matière d'éducation, le document de référence est le Plan décennal de développement du secteur de l'éducation 2006-2015 (PDDSE) qui fait suite aux États Généraux de l'Éducation de 1990 et aux engagements pris par le Bénin au plan international, en particulier au forum de Dakar en 2000 pour l'élaboration d'un Plan d'Action National pour l'Éducation Pour Tous (PAN/EPT). L'élaboration du PDDSE était une conditionnalité pour l'élection du Bénin à l'initiative Fast Track : Initiative de mise en œuvre accélérée de l'EPT (atteinte de la scolarisation primaire universelle à l'horizon 2015), qui offre au système éducatif de bénéficier de ressources additionnelles pour réaliser des progrès significatifs sur les plans quantitatif et qualitatif. Il couvre la période 2006-2015 subdivisée en trois phases à savoir : 2006-2008, 2009-2011 et 2012-2015. Le PDDSE est arrimé aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la Stratégie de Croissance pour la Réduction de la Pauvreté 2007-2009 (SCRP). Pour l'enseignement primaire et secondaire premier cycle, le PDDSE vise (i) l'amélioration de l'accès et de la rétention ; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité.

En ce qui concerne l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle (ETFP), le PDDSE vise à restructurer et adapter ce sous-secteur aux réalités économiques et sociales du pays. De manière spécifique, le PDDSE recherche l'atteinte des objectifs ci-après : (i) le développement et la diversification des spécialités offertes en vue de tenir compte des besoins des secteurs prioritaires et des besoins du marché ; (ii) l'amélioration de la qualité et de l'équité ; (iii) l'amélioration de la gestion et du pilotage du système.

Dans cette perspective, le PDDSE entend, entre autres priorités, (i) promouvoir les filières industrielles et agricoles dans le secteur public où les effectifs doivent atteindre 8.000 apprenants dans les formations classiques (rappelons que les effectifs dans les filières Sciences et Techniques Industrielles (STI) et Sciences et Techniques Agricoles (STA) au titre de l'année scolaire 2008/2009 sont respectivement de 3.089 pour STI et 2.398 pour STA); (ii) rendre opérationnel le cadre de concertation entre acteurs et partenaires du sous-secteur « ETFP » pour une bonne implication des professionnels dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des formations ; (iii) diversifier l'offre de formation prenant en compte les perspectives économiques ; (iv) promouvoir la scolarisation des filles dans les filières industrielles et agricoles.

---

<sup>1</sup> Ministère de la Prospective, du développement et de l'évaluation de l'action publique

<sup>2</sup> Gouvernement du Bénin (2008). Loi des finances, gestion 2008. Rapport économique et financier.

## 2-2 Au niveau de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes

Au regard du cadre législatif, politique et administratif, la loi fondamentale de 1990 et les textes de loi pris au cours de la décennie écoulée réaffirment l'obligation pour l'État d'assurer l'effectivité du droit à l'éducation pour tous et la nécessité de l'éradication de l'analphabétisme. De même, le document de Déclaration de Politique Nationale d'Alphabétisation et d'Éducation des Adultes (DEPOLINA) adopté en 2001 annonce une rupture avec la perception instrumentale de l'alphabétisation (accès à l'écrit) et s'inscrit dans une vision holistique de l'éducation des adultes axée sur les activités de développement. Enfin, la volonté politique fortement exprimée par le Gouvernement actuel du Bénin s'est traduite par la création en novembre 2007 d'un ministère à part entière en charge de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales.

Pour permettre d'atteindre les objectifs d'accélération de la croissance et de réduction de la pauvreté à l'horizon 2011, il est prévu que le secteur de l'alphabétisation et de la promotion des langues nationales contribue à la mise en œuvre de façon spécifique de l'une des Orientations Stratégiques de Développement du Bénin 2006-2011, à savoir l'orientation stratégique relative au renforcement du capital humain.

Le Plan décennal de développement du secteur de l'éducation (PDDSE) préconise clairement l'arrimage de l'alphabétisation à la politique éducative. Cela devrait permettre d'insérer les activités d'alphabétisation, d'éducation des adultes et de promotion des langues nationales dans un dispositif d'ensemble visant à offrir à la population une éducation de qualité. Dans cette optique, la politique d'alphabétisation basée sur la stratégie de « faire faire », vise entre autres objectifs, à réduire le taux d'analphabétisme au sein de la population de la tranche d'âge de 15 ans et plus de 63% à 55%, et notamment celui des femmes et des jeunes filles de 10%.

Le plan stratégique du secteur de l'alphabétisation pour la période 2009-2011 vise l'éradication progressive de l'analphabétisme et le renforcement des capacités des populations à mieux gérer leurs propres activités. Ce plan présente une cohérence avec le PDDSE, outil de planification du secteur de l'éducation, et la DEPOLINA. Il vise quatre objectifs opérationnels qui sont : (i) assurer un accès équitable aux programmes d'alphabétisation ; (ii) promouvoir l'alphabétisation et la formation des femmes afin de favoriser leur autonomisation accrue ; (iii) améliorer la qualité des ressources humaines, des programmes et des curricula et le système de suivi-évaluation ; (iv) améliorer le pilotage et la gestion du sous-secteur.

### 2-2-3 Au niveau du secteur agricole

Dans les Orientations stratégiques de développement (OSD) 2006-2011 et la Stratégie de croissance pour la réduction de la pauvreté (SCRP) 2007-2009, un accent particulier est mis sur la nécessité de « promouvoir le renouveau économique par la mise en place d'un environnement économique et institutionnel de norme internationale et la diversification de la production, en particulier dans le domaine du monde rural ». La stratégie de développement du secteur retenue passe par la promotion et le développement des filières.

Cette stratégie a été reprise et largement développée dans le Plan stratégique de relance du secteur agricole (PSRSA) 2008-2015. C'est autour de cet axe central que le Gouvernement entend structurer les initiatives et les autres actions à caractère transversal visant l'augmentation de la productivité et celles relevant de mesures spécifiques d'accompagnement destinées à créer les conditions pour une agriculture plus compétitive.

Le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA) qui fait office de politique agricole nationale est ambitieux de part la vision qu'il porte, à savoir « *Faire du Bénin, une puissance agricole dynamique à l'horizon 2015, compétitive, respectueuse de l'environnement, créatrice de richesse répondant aux besoins de développement économique et social de la population* ». L'objectif global est d'améliorer les performances de l'agriculture béninoise pour la rendre capable d'assurer de façon durable la souveraineté alimentaire de la population et de contribuer au développement économique et social du Bénin, à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et à la réduction de la pauvreté. De manière spécifique, il s'agit : (i) d'améliorer la productivité et la compétitivité agricoles ; (ii) de garantir la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations ; (iii) de garantir une gestion durable des terres, des zones d'élevage et de pêcheries.

### **III. Dispositif de formation agricole**

Le Bénin à l'instar de plusieurs autres pays, compte trois types de dispositifs de formation agricole. Il s'agit de : (i) un dispositif d'apprentissage agricole, dispositif traditionnel encore aux mains des chefs d'exploitation agricole et par lequel le chef d'exploitation transmet généralement aux membres de sa famille, le savoir et le savoir-faire paysans ; (ii) un dispositif de formation initiale classique diplômante et/ou qualifiante ; (iii) un dispositif de formation professionnelle continue assimilée à la vulgarisation et au conseil agricoles. Trois catégories d'acteurs se partagent le pilotage de l'ensemble des dispositifs de formation agricole à savoir : l'État, les agriculteurs et leurs organisations et les Organisations Non Gouvernementales (secteur privé non marchand et les cabinets d'études et de consultation).

3-1 Présentation synoptique du dispositif des formations agricoles post-primaires non diplômantes au Bénin.

#### **3-1-1 Établissements secondaires de formation agricole en exercice et en projet au Bénin**

N° d'ordre	Établissements	Création	Localisation géographique	Principales origines géographiques des élèves	Offre de formation			
					Niveau d'entrée	Durée formation	Diplôme de sortie	Filières de formation
<b>Établissements en exercice</b>								
01	Lycée agricole MEDJI Formation initiale		Sékou (Atlantique)	Nationale	BEAT Classe de 2de	4 ans	DEAT (= Bac)	
	Formation continue à distance				BEAT ou BEPC	5 ans		
02	CETA Adja Ouèrè		Adja Ouèrè (Plateau)	Départements du sud et du centre du Bénin	Classe de 5 <sup>ème</sup>	3 ans	BEAT (= BEPC)	
03	CETA Ina		Ina (Borgou)	Départements du nord-est et du centre Bénin				
04	CETA Natitingou		Natitingou (Atacora)	Départements du nord-ouest et du centre Bénin				
<b>Projets de construction en vue</b>								
05	Lycée agricole de Parakou		Kika (Borgou)					
06	Lycée d'Akodéha		Akodéha (Mono)					
07	Lycée Adjahonmè		Adjahonmè (Couffo)					
08	Lycée Banikoara		Banikoara (Alibori)					
09	CETA Djougou		Djougou (Donga)					
10	CETA Savalou		Savalou (Collines)					

Source : MAEP (Mars 2008) : Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin. Rapport provisoire. (Page 52)

### 3-1-2 Structures de formation agricole et para agricole de l'enseignement supérieur au Bénin

N° d'ordre	Établissement	Création officielle	Localisation géographique	Couverture géographique	Offre de formation		
					Diplôme à la sortie	Diplôme à l'entrée	Filières des formations
<b>Établissements du secteur public</b>							
01	Faculté des sciences agronomiques (FSA UAC)	1972	Abomey-Calavi	Nationale	Licence Professionnelle (Bac + 3)	Bac C + D	1 = Vulgarisation et conseil agricoles
					Ingénieur Agronome (Bac + 5)	Bac C + D	5 = NSA, AGRN, STPV, STPA, ESAC
					DESS (Bac + 6)	Maîtrise en sciences Ingénieur Agronome	1 = AGRN
					DEA (Bac + 6)	Maîtrise en sciences Ingénieur Agronome	5 = AGRN, Ressources phylogénétiques. et protection des cultures, ESDR, NSA, PSA
					Doctorat (Bac + 8)	DEA	Idem
					Formation continue	-	Porc, Alimentation animale, Planification communautaire en nutrition, Sécurité alimentaire et VIH
02	Ecole polytechnique d'Abomey-Calavi (EPAC UAC)	1975	Abomey-Calavi	Nationale	Ingénieur des Travaux (Bac + 4)	Bac C + D	1 = Production et santé animales
					Licence (Bac + 3)	Bac C + D	3 = Environnement, Technologie alimentaire, Mécanisation
					Ingénieur (Bac + 5)	Bac C + D Licence	3 = Environnement, Technologie alimentaire, Mécanique et énergétique
					Formation continue à distance (Licence : Bac + 3)	Bac C + D DUT	3 = Production animale, Production végétale, Environnement
03	Faculté d'agronomie (FA UNIPAR)	2001	Parakou	Nationale	Ingénieur (Bac + 5)	Bac C + D	4 = Production végétale, Production animale, Economie et sociologie rurales, aménagement et gestion des RN
04	JA/INJEPS	1996	Porto Novo	Nationale	Techniciens d'action sociale et culturelle (TASC = Bac + 3)	Bac B + C + D	2 = Andragogie, Développement communautaire
					Administrateur d'action sociale et culturelle (AASC = Bac + 5)	Bac B + C + D	2 = Andragogie, Développement communautaire
05	ISPEC	1976	Cotonou	Internationale	DESS (Bac + 6) ou Master	Bac + 2 ou Bac + 4	3 = Economie coopérative, Microfinance, Développement local et décentralisation
					Formation Qualifiante	Bac + 1	1 = Développement organisations coopératives
					Formation Qualifiante	Bac	4 = Gestion de développement endogène, Management entreprises coopératives, Entrepreneurship coopératif, Assistance et gestion entreprises coopératives

Établissements du secteur privé							
06	UCAO / UUC		Cotonou	Nationale	Gestion des entreprises agricoles et rurales (Bac + 2)	Bac C + D	
					Licence (Bac + 3)	Bac C + D	6 = Gestion des entreprises agricoles et rurales, Production végétale, Stockage conservation et conditionnement, Economie et agro business, Socio-anthropologie et vulgarisation conseil, Production animale,
					Master (Bac + 5)	Licence Bac C + D	6 = Gestion des entreprises agricoles et rurales, Production végétale, Stockage conservation et conditionnement, Economie et agro business, Socio-anthropologie et vulgarisation conseil, Production animale,
07	AGRO UATM GASA Formation	2004	Cotonou	Nationale	BTS (Bac + 2)	Bac C + D	1 = Chimie alimentaire et contrôle qualité
					Licence professionnelle (bac + 3)	Bac C + D BTS Chimie alimentaire	3 = Production végétale, Production animale, Industrie agroalimentaire
					Master ou Ingénieur (Bac + 5)	Bac C+D, Licence professionnelle	8 = AGRN, PV, PA, Biotechnologie, Contrôle qualité, Bioprocédés, Industrie agroalimentaire, Bio industrie
08	IRGIB Africa	2007	Cotonou	Nationale	Bachelor (Bac + 3)	Bac C + D +E + F	3 = Procédés de production industrielle (agroalimentaire et biotechnologies), Procédés d'expertises, d'analyse et de contrôle de qualité agroalimentaire, biologique, physique et chimique, Procédés de conception, fabrication, montage, maintenance des équipements et systèmes industriels et agroalimentaires
					Master (Bac + 5)	Bac C + D Bachelor	3 = Procédés de production industrielle (agroalimentaire et biotechnologies), Procédés d'expertises, d'analyse et de contrôle de qualité agroalimentaire, biologique, physique et chimique, Procédés de conception, fabrication, montage, maintenance des équipements et systèmes industriels et agroalimentaires
09	USTB	2006	Cotonou	Nationale	Licence	Bac C + D	Formation suspendue pour non renouvellement des inscriptions par les étudiants à cause du coût de la scolarité
10	ISFOP	-	Cotonou	Nationale	BTS en production agricole	Bac C + D	Formation non opérationnelle faute d'étudiants

Source : MAEP (Mars 2008) : Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin. Rapport provisoire. (Pages 42 et 43)

### 3-1-3 Dispositif des formations agricoles post primaires

Département	Structures	Fonctionnel	Financement	Cibles	Capacités d'accueil	Durée formation	Filières agricoles enseignées	Régime
Atacora	CPR (3) : Tampégré, Cobli, Kouandé	Non	CeRPA	Jeunes garçons déscolarisés	90	12 mois	Vivrières, de rente, élevage, culture attelée	Internat
Donga	CPR : 5 (Sosso, Donga, Pabégou, Copargo, Bassila) CPFR : 1 (Pabégou)	Non	CeRPA	Jeunes garçons déscolarisés Jeunes filles déscolarisées	CPR : 150 CPFR : 30	CPR : 12 mois CPFR : 18 mois	Vivrières, de rente, élevage, culture attelée, transformation	Internat
	Écoles de Métiers : 5 (Copargo, Ouaké, Sèmèrè, Bassila)	Oui	BORNE Fonden (Danemark)	Jeunes garçons et filles déscolarisés	100	12 mois	Vivrières, élevage, couture, coiffure	Externat (par alternance)
Atlantique	ASSODIV	Non	ASSODIV		-		Culture attelée (Houe Maga)	
Borgou	CPR : 2 (N'Dali et Pèrèrè)	Non	CeRPA	Jeunes garçons déscolarisés	40			
	Centre SONGHAI : 1 (Parakou : Atagana)	Oui	SONGHAI	Jeunes garçons et filles déscolarisés	50		Cultures vivrières, fruitières, élevage, transformation	Internat
	Ferme Ecole : 1 (Parakou : CDFAS)*	Oui	Diocèse Parakou	Jeunes agriculteurs	15	Par session de 2 semaines	Cultures vivrières et fruitières	Sessions internées
Alibori	CPFR : 1 (Padé)	Oui	CeRPA	Jeunes filles déscolarisées	24			
	MAFAR : 1 (Kandi : Sam)	Oui	MFR Vendée (France)	Jeunes agriculteurs et agricultrices	20		Cultures vivrières, élevage, transformation	Externat (par alternance)
Mono	CPR : 1 (Comé)	Non	CeRPA	Pêcheurs et Mareyeurs	50	Par sessions	Pêche et pisciculture	Hébergés lors des sessions
	CPFR : 1 (Grand Popo)	Oui		Jeunes filles déscolarisées	20	12 mois	Maraîchage, transformation	Internat
	Centre SONGHAI : 1 (Lokossa) (10 effectifs)	Oui	SONGHAI	Jeunes garçons et filles déscolarisés	50	12 mois (2 <sup>ème</sup> cycle)	Cultures vivrières, élevage, transformation	Internat
	Écoles de métiers : 5 (Houéyogbé, Bopa, Gd Popo, Comé et Athiémé)	Oui	BORNE Fonden (Danemark)	Jeunes garçons et filles déscolarisés	180	12 mois	Cultures vivrières, élevage, transformation	Externat (alternance)
Couffo	CPR : 2 (Aplahoué et Dogbo)	Oui (à partir mars 2008)	CeRPA (PADMOC)	Jeunes garçons déscolarisés	40	12 mois	Cultures vivrières, de rente, élevage	Internat
Ouémé	CPR : 1 (Agonvy)	Oui	CeRPA (PADRO)	Jeunes garçons déscolarisés	30	12 mois	Cultures vivrières, de rente, élevage	Internat
	CPFR : 1 (Kouti)	Oui	CeRPA (PADRO)	Jeunes filles déscolarisées	30	18 mois	Maraîchage, transformation, artisanat	
	Centre SONGHAI : 1 (Porto Novo)	Oui	SONGHAI	Jeunes garçons et filles déscolarisés	70	18 mois	Cultures vivrières, élevage, transformation	Internat
Plateau	CPR : 1 (Kétou) CPFR : 1 (Pobé) MAFAR : 1 (Kétou)	Non Non Oui (à partir	MFR Vendée	Jeunes agriculteurs	20 20 20		Cultures vivrières,	Externat



Département	Structures	Fonctionnel	Financement	Cibles	Capacités d'accueil	Durée formation	Filières agricoles enseignées	Régime
		2008)	(France)	et agricultrices			transformation	(Alternance)
Zou	MAFAR : 1 (Abomey : Sota)	Oui	MFR Vendée	Jeunes agriculteurs et agricultrices	20		Cultures vivrières, transformations	Externat (Alternance)
	Écoles de métiers : 4 (Zakpota et Agbangnizoun)	Oui (2 en construction)	BORNE Fonden	Jeunes garçons et filles déscolarisés	50		Cultures vivrières, élevage, artisanat	Externat
Collines	CPFR : 1 (Dassa Zoumé)	Non	CeRPA		50		Cultures vivrières, élevage, transformation, culture attelée	Externat (par alternance)
	MAFAR : 1 (Ouessè : Kilibo)	Oui	MFR Vendée (France)	Jeunes agriculteurs et agricultrices	20		Cultures vivrières, élevage, artisanat	
	Ecoles de métiers : 3 (Savalou, Glazoué, Bantè)	Oui	BORNE Fonden	Jeunes garçons et filles déscolarisés	100			Externat
	Centre SONGHAI (Savalou)	Oui	SONGHAI		50			
Tous Départements	Formation de masse par sessions courtes		FODEFCA	Organisations de producteurs et productrices	4.000 à 10.000/an	Sessions de courtes durées	Riz, anacarde, soja, ananas, élevage	Hébergement lors des sessions
Total formation agricole non formelle								

Source : MAEP (Mars 2008) : Diagnostic de l'ensemble des offres de formation agricole existantes au Bénin. Rapport provisoire. (Pages 79 et 80)

#### **IV Les collectivités locales**

Au terme de la loi 97 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en République du Bénin, les domaines d'exercice des compétences<sup>3</sup> des communes sont les suivants : (1) développement local, aménagement, habitat et urbanisme ; (2) infrastructures, équipement et transports ; (3) environnement, hygiène et salubrité ; (4) enseignement primaire et maternel ; (5) alphabétisation et éducation des adultes ; (6) santé, action sociale et culturelle ; (7) services marchands et investissements économiques.

L'examen du contenu des compétences attribuées par la loi aux communes indique à première vue que les domaines 1, 2 et 7 sont ceux réservés par le législateur à la promotion et à la gestion du développement économique local par les communes. En réalité, outre ces trois domaines, en particulier le domaine 7 relatif aux services marchands et aux investissements économiques<sup>4</sup>, l'ensemble des domaines de compétences propres ou partagées constitue un vaste champ d'opportunités économiques pour les autorités locales qui voudraient bien prendre le risque de l'engagement en faveur de la promotion du développement économique de leur commune. Si l'on prend par exemple les domaines 4 et 6 qui portent, entre autres préoccupations, sur la construction, l'équipement et l'entretien des infrastructures scolaires, sanitaires, sociales et culturelles, une commune pourrait utiliser les prérogatives qui sont les siennes pour travailler au renforcement des compétences des artisans et micro entreprises locales afin qu'elles arrivent progressivement à accéder aux marchés publics locaux, ce qui créerait des richesses et des emplois au niveau local.

Les communes peuvent par conséquent jouer un rôle important en matière de maîtrise d'ouvrage, d'accompagnement et de facilitation des actions menées sur leur territoire en matière de renforcement et de valorisation des compétences techniques et professionnelles des jeunes promoteurs de micro, petites et moyennes entreprises rurales et urbaines.

---

<sup>3</sup> Articles 82 à 108 de la loi 97 029 du 15 janvier 1999 portant organisation des communes en république du Bénin.

<sup>4</sup> C'est en réalité le seul domaine qui focalise l'attention de la majorité des acteurs locaux de la décentralisation parce que la gestion des services et des équipements marchands procure au gestionnaire des taxes et autres ressources financières facilement mobilisables. Nombre d'élus réduisent facilement la promotion du développement économique local à la construction et à la gestion d'équipements marchands.